



La France c'est comme chez Gifi !

Description

Vous connaissez tous le slogan de chez Gifi ; « Gifi, des idées de génie ! »

Et bien notre pays s'apparente de plus en plus à ce groupe de distribution de produits à petits prix par les idées « sottes et grenues » que les élus de tous bords nous concoctent actuellement. Des « schnapsidee » comme on dit chez nous. Avec pour conséquence soit de tout remettre en question, soit de ne pas mesurer les conséquences de leurs décisions. Et avec l'imagination qu'ils ont, ce n'est certainement pas fini.

Quelques exemples sortis de l'actualité illustrent ce phénomène...

Suppression des ZFE (zones à faible émissions) :

Ces zones à circulation restreinte ont progressivement été mises en place ou vont l'être dans plus d'une quarantaine d'agglomérations en France. L'Allemagne ou l'Italie les avaient mises en place depuis plus d'une dizaine d'années sans opposition particulière de la part de la population.

L'objectif était bien sûr de diminuer la pollution atmosphérique dans les grandes agglomérations.

A Strasbourg, la ZFE est officiellement entrée en vigueur dès juillet 2019 avec un échéancier d'interdiction de certains véhicules, la zone concernée comprenant toute l'Eurométropole. Pour assouplir le dispositif, on avait repoussé l'interdiction des véhicules Crit'Air 3 au 1er janvier 2027.

Devant les oppositions d'une partie des Français, les fameux « gaulois réfractaires », voilà que les députés décident, en commission, la suppression pure et simple de ces ZFE ! Bien sûr, cette suppression ne sera effective que s'il y a un vote dans ce sens en assemblée plénière.

Mais la décision des députés équivaut, en quelque sorte, à la sortie de l'Accord de Paris sur le climat décidée par Trump à son arrivée à la Maison Blanche.

Car, cette décision est lourde de conséquence même si elle arrange certains propriétaires de vieilles guimbardes puantes et fumantes ! Il ne faut surtout pas oublier que, mise en place par la loi

d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et par la loi climat et résilience en date du 22 août 2021, il convient de noter que ces deux lois s'apparentent à une surtransposition de la directive 2008/50/CE, actualisée récemment par la directive 2024/2881. Ces directives imposent aux États membres des seuils maximums d'émissions de pollution atmosphérique dans les villes, notamment les particules fines, les dioxyde et monoxyde d'azote. Si les ZFE ne constituent pas une obligation du droit européen, il sera difficile de trouver d'autres alternatives et la France s'expose une nouvelle fois à de lourdes sanctions.

En France, plus de 40 000 décès prématurés sont ainsi imputables chaque année aux particules fines, et 7000 décès imputables aux oxydes d'azote. Bien sûr l'automobile n'est pas seule responsable mais quand même ! Une fois de plus, on va à contre-courant de tous les autres pays européens. En effet, en Allemagne, les ZFE ont permis de diminuer la pollution à un point tel qu'on a pu supprimer bon nombre de ces ZFE ! Alors affirmer que les ZFE sont inutiles c'est se foutre du monde. On peut toujours modifier les modalités sans pour autant les supprimer.

Il est vrai qu'à Strasbourg, la mise en place de la ZFE ne s'est accompagnée d'aucun contrôle et probablement qu'aucune voiture n'a jamais été verbalisée. En Espagne, la mise en place s'est faite récemment et immédiatement un dispositif de caméras flash les contrevenants avec une amende de 200 euros à la clé.

Alors attendons la décision définitive des députés qui ne sera pas sans conséquences. On aura dépensé de grosses sommes en panneaux routiers (le conseil d'agglomération du Pays basque vient de suspendre la mise en place de sa ZFE, le coût des panneaux représentant une dépense de plus de 860 000 euros!), des personnes auront changé de véhicule alors qu'on revient sur les interdictions mais surtout c'est une catastrophe pour la qualité de l'air que nous respirons, et Dieu sait que les pics de pollution sont plus que fréquents à Strasbourg. En cas de suppression des ZFE, rien que dans l'Eurométropole on mesure le montant des dépenses inutiles jusque-là...

Le plus pitoyable c'est de voir certains candidats potentiels aux prochaines municipales, prendre partie par pur populisme, pour la suppression des ZFE. On peut citer Jean Philippe Vetter qui considère les ZFE comme inutiles ce qui est une contre vérité, ou Francis Guyot à Schiltigheim qui annonce : « la prochaine fin des inutiles et coûteuses ZFE, une super nouvelle, non ? » Pas sûr que ce soit le meilleur moyen de déloger les municipalités écologistes en présentant des arguments fallacieux ou mensongers... Ou comment se tirer une balle dans le pied !

Scrutin de liste et parité partout aux municipales :

Un projet de loi qui devrait être adopté prochainement prévoit d'étendre à toutes les communes le scrutin proportionnel de listes avec parité hommes/femmes obligatoire.

Cela concerne les communes de moins de 1000 habitants qui étaient jusqu'alors dispensées de ce système. Bon, ça fait juste 70% des communes en France !!!

Si, à la base, l'idée de la parité part d'un bon principe, son application, et on l'a vu dans d'autres domaines, n'est pas aussi simple et crée plutôt des difficultés au lieu d'en résoudre. Non pas qu'on ne veuille pas de femmes dans les conseils municipaux ou même comme maire, mais la rigidité d'un tel système dans les petites communes va faire suer plus d'un potentiel candidat à la mairie.

Par expérience, tout le monde sait que les femmes sont plus réticentes à s'engager dans un mandat municipal long de 6 ans et souvent il faut leur forcer la main pour qu'elles soient candidates. Même dans les grandes villes, il n'est pas toujours facile de remplir son quota lorsque les listes comprennent une soixantaine de noms. On constate aussi souvent un taux d'absentéisme plus élevé des femmes lors des conseils municipaux ainsi que des démissions plus nombreuses en cours de mandat.

Je souhaite donc bon courage aux futurs candidats pour constituer leur liste paritaire !

La gratuité des médiathèques :

Là c'est une décision de l'Eurométropole ! Imbs et Barseghian, peut être avec une visée électoraliste, viennent de décider que les médiathèques allaient être gratuites. Soit. Je n'ai pas vu chiffrer le coût de cette mesure, les cotisations aux médiathèques étant plutôt des sommes modiques.

Je ne suis pas persuadé que cette mesure va inciter nos jeunes à lire davantage. Surtout une partie de la population qui s'adonne plutôt au narcotrafic plutôt qu'à la lecture. Ou même plus généralement à tous les jeunes qui passent leurs journées sur leurs écrans.

De plus, tout le monde sait que la gratuité ça n'existe pas. C'est juste une mesure démagogique, électoraliste et populiste car il y a toujours quelqu'un qui paie cette gratuité et notamment le contribuable imposé à la taxe foncière !

« There is no free lunch » disait l'économiste Milton Friedman.

Et pour ne pas être en reste, Catherine Trautmann a surenchéri en proposant la gratuité des transports en commun pour les personnes de plus de 65 ans. Déjà que la gratuité pour les moins de 18 ans est discutable, celle des plus de 65 ans l'est tout autant. Jeunes comme retraités, beaucoup d'entre eux ont les moyens de payer leur abonnement et les tarifs adaptés existent déjà à la CTS. Là, Trautmann a perdu une occasion de se taire...

Quand je vous disais que la France c'est comme chez Gifi...

Marc Assin

Categorie

1. Région

date créée

31 mars 2025